L'apport des circuits courts à la dynamique territoriale

Thomas Plantier

▶ **To cite this version:**

Thomas Plantier. L'apport des circuits courts à la dynamique territoriale. 2018. hal-01889885

HAL Id: hal-01889885
https://enpc.hal.science/hal-01889885

Submitted on 8 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mastère PAPDD

Année 2018

Thèse professionnelle réalisée au sein du cabinet du Ministre de la cohésion des territoires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

L'apport des circuits courts à la dynamique territoriale

Les circuits courts ou de proximité permettent de relocaliser l'économie sur les territoires. Ils peuvent être définis comme des circuits d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.

Dès lors, on peut se demander si les circuits courts peuvent être un vecteur de cohésion entre les territoires, notamment par la réciprocité qu'ils peuvent apporter entre les secteurs ruraux et les secteurs urbanisés.

Cette étude propose une approche territoriale pour répondre à cette question en analysant tour à tour les circuits courts ou de proximité alimentaires et non alimentaires (chanvre, énergie, monnaies locales). Cela permet de montrer l'intérêt d'une approche globale au niveau des territoires prenant en compte son patrimoine matériel (fleuves, cotes, montagnes, sols…) et immatériel (cultures productives et artistiques, styles de vie, savoirs et savoirs faire…).

Des recommandations sont proposées au ministère de la cohésion des territoires pour le développement des circuits locaux : améliorer la coordination entre les politiques sectorielles, structurer l'offre et développer la demande et favoriser les circuits courts les plus créateurs de cohésion.

D'autres sont proposées à l'l'État afin d'améliorer la cohésion des territoires : appuyer les diagnostics territoriaux, aider à la mise en place de projets de territoires, renforcer les coopérations et supprimer les dispositifs contribuant à la mise en concurrence des territoires.

Les circuits courts alimentaires

Les circuits courts alimentaires consistent en une relocalisation de tout ou partie du circuit de distribution alimentaire sur un territoire.

Il y a une forte attente des français liée aux scandales alimentaires et à la croissance des préoccupations sur la santé. Ainsi, bien qu'un agriculteur sur cinq vende en circuit-court, l'offre peine à suivre.

En outre, les territoires manquent d'outils de transformation (abattoirs, légumeries…) pour valoriser la production locale sur place.

Enfin, toutes les formes de circuits courts n'ont pas le même apport au territoire en termes de cohésion : les échanges entres collectifs (de producteurs et de consommateurs) sont plus créateurs de lien que les échanges entre un producteur et un consommateur.

En termes d'impacts, les circuits courts alimentaires ne sont pas nécessairement la solution miracle et exempte de défaut qui est si souvent présentée.

Ainsi, au niveau social, les circuits courts contribuent à renforcer les liens entre acteurs mais ce rapprochement dépend fortement du mode d'organisation retenu.

Sur le plan économique, les circuits courts permettent une meilleure valorisation des productions locales, le maintien d'emploi sur le territoire et la diversification des activités des producteurs. Toutefois, les exploitations ne dépendant que des circuits courts sont fragiles économiquement et la charge de travail pour les producteurs est importante et interroge la durabilité d'un tel système.

D'un point de vue environnemental, les circuits courts vont souvent de pair avec l'utilisation de modes de production plus respectueux de l'environnement comme l'agriculture biologique. Cependant, la performance environnementale est liée à la mise en place de pratiques agro-écologiques. En outre, alors que le rapprochement du producteur au consommateur pourrait réduire l'empreinte écologique, le manque de maîtrise logistique grève le bilan carbone.

Au niveau territorial, les circuits courts permettent d'améliorer le lien entre villes et campagnes en favorisant une meilleure connaissance mutuelle entre paysans et citadins. Toutefois, ils font encore trop peu partie d'un projet de territoire et le manque de lien entre les initiatives réduit leur impact.

Les circuits courts non alimentaires

Les circuits courts non alimentaires (construction, énergie) dépendent de logique de filières plus que du lien entre producteur et consommateur.

Certaines filières se structurent au niveau local comme le chanvre ou la paille. Pour autant, la demande reste faible et fluctuante.

En outre, les territoires manquent de lieux de rencontre et de dialogue entre professionnels.

Enfin, la promotion locale est complexe car les produits biosourcés n'ont pas toujours d'identité territoriale forte.

Le cas du chanvre, qui est utilisé tant pour la construction et l'isolation que pour l'alimentation ou le textile, illustre les différentes options qui existent dans la structuration d'une filière territoriale.

Premièrement, la création d'une filière industrielle pour un développement local. C'est le cas de Gâtichanvre qui par ses orientations stratégiques se positionne en grande partie sur des marchés locaux mais n'hésite pas à exporter une partie de sa production.

Deuxièmement, la création d'une filière artisanale pour l'hyper local. C'est le cas des Chanvriers en circuits courts qui visent des débouchés locaux auprès d'artisans ou d'auto-consommateurs.

Selon les types de filières, les impacts sur le territoire seront différents.

Ainsi, les filières courtes ont un impact social intéressant car les échanges entre les producteurs et consommateurs sont nombreux que ce soit pour la formation ou pour garantir les spécificités techniques des produits. En outre, la coopération horizontale engendre une dynamique de solidarité. Toutefois, l'impact économique est plus restreint car les filières courtes ne sont pas équipées d'outil de défibrage du chanvre et ne peuvent donc pas valoriser toutes les composantes.

Quant aux filières industrielles locales, leur impact social est plus restreint. En effet, si le rassemblement de producteurs nécessaire pour investir permet des relations de solidarité et l'échange de bonnes pratiques, les relations entre producteurs et consommateurs sont plus limitées. Cependant, leur capacité à obtenir des certifications sur leurs produits leur ouvre des débouchés économiques et les rend plus autonomes que les filières locales.

Notons que dans les deux cas, l'apport environnemental au territoire est positif, principalement en raison des caractéristiques agronomiques. C'est en effet une plante qui ne nécessite pas de traitement fongicide ou insecticide, qui ne nécessite pas de recours à l'irrigation et qui est un réservoir de biodiversité.

Ainsi, la structuration inédite de la filière du chanvre, entre un côté artisanal et un côté industriel, assure un engagement de tous les acteurs de la filière autour d'un objectif commun : innover avec les matériaux, créer de nouvelles valeurs ajoutées et apporter aux utilisateurs (et notamment les maîtres d'ouvrage) des réponses adaptées et sécurisées à chaque niveau de l'acte de construire, qu'il s'agisse des produits, de la conception et de la mise en œuvre. Ainsi, « le chanvre devient aujourd'hui un trait-d' union entre l'agriculture durable et l'habitat durable. » *(J. Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, à Paris le 10 avril 2018)*.

Recommandations spécifiques

CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

1. Améliorer la coordination entre les politiques sectorielles
   - Proposer la nomination d'un coordonnateur interministériel sur les circuits courts et les PAT
   - Veiller à ce que les circuits courts soient éligibles aux financements existants
2. Structurer l'offre
   - Participer à la connaissance et au maintien des outils de transformation
   - Faciliter l'installation agricole ou commerciale par le foncier
3. Favoriser les circuits courts les plus créateurs de cohésion
   - Inciter au développement de magasins de producteurs locaux (programmes cœur de ville et centres-bourgs)
   - Soutenir les initiatives favorisant l'insertion sociale

CIRCUITS LOCAUX NON ALIMENTAIRES*

*Matériaux biosourcés

1. Adapter le système de certification
   - Aides ponctuelles aux interprofessions pour la réalisation d'essais
   - Remplacer les certifications *a priori* par des mesures de performance *a posteriori*
2. Structurer la demande
   - Développer la construction structure bois isolation chanvre pour les JO 2024
   - Imposer 10% de surfaces construites dans les EPA en matériaux biosourcés
3. Promouvoir la bioéconomie auprès du grand public
   - Faire connaître les possibilités afin que le marché structure l'offre
   - Réaliser une campagne de communication pour le grand public et les acteurs de l'aval des filières

Source : auteur

Conclusion et recommandations générales

La réflexion sur les circuits courts ou de proximité amène à penser le développement endogène des territoires ruraux. La création d'une nouvelle dynamique territoriale rurale nécessite d'avoir une approche globale visant à la relocalisation des échanges tout en assurant le lien avec les autres zones rurales ou urbaines.

Le concept de biorégion urbaine développé par Magnaghi (2014) est particulièrement adapté à cette réflexion. Il la définit comme *« un ensemble de systèmes territoriaux locaux fortement transformés par l'homme, caractérisés par la présence d'une pluralité de centres urbains et ruraux organisés en systèmes réticulaires non hiérarchisés en équilibre dynamique avec leur milieu ambiant. Ces systèmes sont reliés entre eux par des rapports environnementaux qui tendent à réaliser un bouclage des cycles de l'eau, des déchets, de l'alimentation et de l'énergie ».*

Ainsi, il est nécessaire de créer les conditions permettant l'auto-soutenabilité locale tout en réunissant les éléments propices à l'alliance des territoires.

Dans ce cadre, le rôle de l'État serait tout d'abord d'appuyer les diagnostics territoriaux et le recensement des richesses et initiatives. Par exemple en facilitant l'accès, physique et cognitif, à l'ensemble de la connaissance disponible au sein de ses services.

Ensuite, il pourrait aider à la mise en place de projets de territoires en favorisant la participation citoyenne et la co-construction locale.

Enfin, il pourrait renforcer les coopérations au sein du territoire et entre les territoires et supprimer les dispositifs contribuant à la mise en concurrence des territoires. Par exemple, par le développement d'un volet inter-rural dans le référentiel 2019 des contrats de ruralité, par la réduction voire la suppression des appels à projet ou encore par la mise en place d'un contrat territorial unique, coordonnant l'ensemble des dispositifs existants.

Bibliographie

Eymeri-Douzans et al, 2015. Le règne des entourages. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique ».

Hérault-Fournier, 2014. La proximité perçue par les consommateurs vis à vis d'un circuit de distribution : conceptualisation et application à la vente directe de produits alimentaires. Rapport de thèse, Montpellier SupAgro.

Magnaghi A., 2014. La biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun. Paris, Association culturelle Eterotopia France.

Maurey, Nicolay, 2017. Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité. Rapport fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, n° 565 (2016-2017).

Rieutort, 2017. « La ruralité en France : des potentiels oubliés ? », Population & Avenir 2017/1 (n°731), p. 4-7.

Auteur : Thomas Plantier
Encadrant : Mme Jessica Brouard-Masson
Encadrant académique : M. François Léger